

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 juillet 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Zouheir BEN ALI.

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>Actifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2015</u>	<u>2 014</u>
<i>Actifs non courants</i>			
Immobilisations incorporelles		229	229
Moins : amortissements		-229	-229
	1	0	0
Immobilisations corporelles		108 051	105 336
Moins : amortissements		-104 423	-98 945
	2	3 627	6 391
Immobilisations financières		2 700	2 700
Moins : provisions		0	0
	3	2 700	2 700
<i>Total des actifs non courants</i>		6 327	9 091
<i>Actifs courants</i>			
Clients et comptes rattachés		3 349 927	399 212
Moins : provisions		0	0
	4	3 349 927	399 212
Autres actifs courants		803 247	496 822
Moins : provisions		0	0
	5	803 247	496 822
Placements et autres actifs financiers	6	456 421	490 257
Liquidités et équivalents de liquidités	7	932 240	569 172
Total des actifs courants		5 541 835	1 955 463
<i>Total des actifs</i>		5 548 162	1 964 554

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Capitaux propres			
Capital social		1 000 000	1 000 000
Réserves Légales		6 193	6 193
Résultats reportés		-35 422	22 026
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		970 771	1 028 219
Résultat de l'exercice		-45 553	-57 448
Total des capitaux propres avant affectation	8	925 218	970 771
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges		12 000	8 000
Total des passifs non courants		12 000	8 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	2 341 472	181 475
Autres passifs courants	10	2 269 472	804 308
Total des passifs courants		4 610 944	985 783
Total des passifs		4 622 944	993 783
Total des capitaux propres et passifs		5 548 162	1 964 554

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>DESIGNATION</u>	<u>Notes</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Produits d'exploitation			
Revenus	11	5 201 666	976 568
Autres produits		0	76 440
Total produits d'exploitation		5 201 666	1 053 008
Charges d'exploitation			
Achats consommés	12	-2 903 210	-275 665
Charges du personnel	13	-145 887	-210 245
Dotations aux amortissements et aux provisions	14	-339 479	-42 061
Autres charges d'exploitation	15	-1 956 044	-628 820
Total charges d'exploitation		-5 344 620	-1 156 791
RESULTAT D'EXPLOITATION		-142 954	-103 783
Produits financiers	16	97 688	46 335
Autres produits ordinaires		213	
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-45 053	-57 448
Impôt sur les sociétés		-500	0
Résultat des activités ordinaires après impôts		-45 553	-57 448
Résultat net de l'exercice	17	-45 553	-57 448

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>DESIGNATION</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
Résultat net de l'exercice	-45 553	-57 448
Dotations aux amortissements	339 479	42 061
Variations :		
Clients	-2 950 715	87 090
Autres créances	-306 425	-212 430
Fournisseurs et autres dettes	3 295 158	122 989
Reprises	0	-24 727
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	331 945	-42 465
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	- 2 715	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-2 715	0
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		
Dividendes et autres distributions payées	0	-93 754
Encaissements suite cession titres SICAV	33 838	4 867
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	33 838	-88 887
VARIATION DE LA TRESORERIE	363 068	-131 352
Trésorerie au début de l'exercice	569 172	700 524
Trésorerie à la clôture de l'exercice	932 240	569 172

Notes aux États financiers

A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

1. Forme de la société et structure de capital

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 et le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993.

Le capital de la société qui s'élève à **1.000.000 Dinars** et est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à **20 Dinars** chacune, souscrites en numéraires et intégralement libérées lors de la souscription. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
SONEDE	17 500	350 000	35%
ONAS	5 000	100 000	10%
STB INVEST (SICAR)	5 000	100 000	10%
STEG INTERNATIONAL Services	5 000	100 000	10%
STUDI INTERNATIONAL	2 500	50 000	5%
SCET	2 500	50 000	5%
COMETE Engineering	2 500	50 000	5%
Personnes physiques	10 000	200 000	20%
TOTAL	50 000	1 000 000	100%

2. Objet :

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché INTERNATIONAL ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;
- ✓ La formation ;

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie ;
- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.

3. Principes comptables appliqués

Les états financiers de la SONEDE INTERNATIONAL sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en vigueur.

Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

a. Unité monétaire :

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

b. Exercice social :

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

c. Immobilisations :

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	33%
<u>Équipement de bureau</u>	20%
<u>Matériel Informatique</u>	33%
<u>Matériel de transport</u>	20%
<u>Installations et agencements</u>	10%

4. Rémunérations du personnel

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE INTERNATIONAL, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « Autres charges d'exploitation ».

a. Achats consommés :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE INTERNATIONAL pour remboursement.

b. Charges du personnel :

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE INTERNATIONAL et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

c. Autres charges d'exploitation :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

5. PERDIEM :

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour détachement à l'étranger.

6. Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation qui leur sont réservées.

7. Les primes du personnel extérieur détaché permanent :

Ce compte comporte les indemnités mensuelles de gestion et de représentations allouées au Directeur Général pour un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**, une retenue à la source de **20%** est opérée conformément aux dispositions de **l'article 53** du code de l'IRPP et de l'IS.

8. Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée en Tunisie et à l'étranger.

Notes Bilan

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles

Au cours de 2015, cette rubrique n'a pas connu de variation. Il s'agit de l'acquisition, en 2010, de Windows 7 original pour **229 Dinars**. Ce logiciel est amorti à hauteur de **229 Dinars**.

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2015 est de **108.051 Dinars**, amortie à hauteur de **104.423 Dinars**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2015

DESIGNATION	Valeur Brute au 31/12/2014	Reclassement et Acquisition 2015	Valeur Brute au 31/12/2015	Tx Amt	Cumul des Amorts au 31/12/2014	Dotation aux Amt 2015	Régul Amt en 2015	Cumul Amt au 31/12/2015	VCN au 31/12/2015
Logiciels	229		229	33%	229	0		229	0
Equipements de bureaux	10 395		10 395	20%	8 678	1 717		10 395	0
Matériel Informatique	10 948	2 715	13 663	33%	10 948	747		11 695	1 968
Matériel de transport	80 900		80 900	20%	78 194	2 706		80 900	0
Installations et Agencements	3 093		3 093	10%	1 125	309		1 435	1 658
TOTAL	105 565	2 715	108 280		99 174	5 479	0	104 653	3 627

NOTE 3 : Immobilisations financières

Cette rubrique n'a pas connu de variation au cours de 2015. La valeur correspond au Dépôt et Cautionnement pour **2.700 Dinars** au titre du loyer du siège de la société.

NOTE 4 : Clients et comptes rattachés

Les «Clients et comptes rattachés» s'élèvent à **3.349.927 Dinars** en 2015 contre **399.212 Dinars** en 2014.

Désignation	Note	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
STUDI	4-1	218 080	345 059
SCET		0	9 707
IGIP		0	37 667
MATUH		0	6 780
STE	4-2	3 131 847	
Total		3.349.927	399 212

Note 4-1 Le détail du compte client STUDI par facture non encore réglée au 31/12/2015 se présente comme suit :

Client	Factures	Valeur au 31/12/2015
STUDI	FACT 22/2015/S DJIB 1565E*2,1942	3 434
	FACT 21/2015/S RDC 12666.667 DT	12 667
	FACT 21/2015/S RDC 3050.95\$*1.9666	6 000
	FACT 27/2015/S ALGERIE	10 500
	FACT 26/2015/S DJIB 12300 DT	12 300
	FACT 26/2015/S DJIB 1565E*2.1905	3 428
	FACT 25/2015/S RDC 14300 DT	14 300
	FACT 25/2015/S RDC 6000 DT	6 000
	FACT 30/2015/S ALGERIE	9 750
	FACT 29/2015/S DJIB 678.17E*2.1965	1 490
	FACT 29/2015/S DJIB 4130 DT	4 130
	FACT 28/2015/S RDC 800 DT	800
	FACT 28/2015/S RDC 12740 DT	12 740
	FACT 32/2015/S ALGERIE	10 500
	FACT 31/2015/S RDC 4000 DT	4 000
	FACT 31/2015/S RDC 12766.667 DT	12 767
	FACT 35/2015/S RDC	6 000
	FACT 35/2015/S RDC	8 933
	FACT 36/2015/S ALGERIE	9 000

	FACT 37/2015/S RDC	20 300
	FACT 38/2015/S ALGERIE	9 500
	FACT 39/2015/S RDC	15 620
	FACT 40/2015/S ALGERIE	8 250
	FACT 41/2015/S RDC	17 180
	Règlements	- 1 509
TOTAL STUDI		218 080

Note 4-2 Le détail du solde client STE se présente comme suit :

Client	Factures	Valeur au 31/12/2015
STE	7/2015/A 25EM 380223635F=579647.19E	1 223 925
	7/2015/A 25eme SOMM 170237E*2.1115	359 455
	17/2015/A 25E 113457781F=172965.27E	373 051
	17/2015/A 25E 47575E*2.1568	102 610
	24/2015/A 25E 113457781F=172965.27E	379 520
	24/2015/A 25EME 47575E*2.1942	104 389
	34/2015/A 25E 47575E*2.2083	105 060
	34/2015/A 25E 172965.27E*2.2083	381 959
	ACT 7/2015/A STE	80 463
	GAIN DE CHANGE STE FAC 17/2015/A	13 673
	GAIN DE CHANGE STE FAC 24/2015/A	5 425
	GAIN DE CHANGE STE FAC 34/2015/A	2 316
	TOTAL IDC	

NOTE 5 : Autres actifs courants

Au 31 Décembre 2015, la valeur des « Autres actifs courants » est de **803.247 Dinars** détaillée comme suit :

Désignation		Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Crédit TVA		12 874	9 404
Report d'impôt		915	415
Sous Total		13 789	9 819
Avances octroyées au personnel et aux détachés longue durée (STUDI)	(a)	100 603	38 438
Débiteur Divers OSEF		55 840	55 840
Projet AQUAKNIGHT Exercice 2014	(b)	87 076	84 088

Projet AQUAKNIGHT Exercice 2013 et antérieur		150 229	150 228
Produits à recevoir	(c)	353 884	72 072
Charges constatées d'avance		6 580	9 897
Charges constatées d'avance 25ème sommet africain	(d)	35 236	76 440
Sous Total		789 458	487 003
TOTAL		803 247	496 822

(a) Avances octroyées au personnel et aux détachés longue durée (Projet TCHAD STE ET STUDI):

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Abdallah RIABI	36 725	
Personnel avances Projet TCHAD	36 725	0
Abdallah RIABI	9 674	9 674
Morched BALI	1 500	1 500
Lassaad HAJ AMMAR	2 930	1 604
Med BEN NASSI	2 812	2 812
Issam AMIRI	2 226	2 226
Taher TRABELSI	22 716	11 669
Noureddine ZIDI	1 081	1 081
Kamel WERZLI	19 938	6 854
Personnel avances sur salaires	62 879	37 419
Détaché longue durée Adnen TOUNSI, avance à l'étranger	1 019	1 019
TOTAL	100 603	38 438

(b) Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE INTERNATIONAL effectue la gestion pour le compte de la SONEDE. En effet, en plus des résultats de l'étude dont bénéficient la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

Le montant des dépenses relatives au dit projet s'élève au 31 Décembre 2015 à **237.305 Dinars.**

(c) Produits à recevoir :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Projet Ouzbakistan	0	7 903
Projet ALGERIE	1 900	9 147
Projet DJIBOUTI	0	14 040
Projet RDC	0	26 460
Projet CONGO	0	5 022
Projet COTE D'IVOIRE	0	9 500
Projet Bangui	162 571	
Projet Cameroun	20 300	
Projet TCHAD	163 113	
Projet Enfidha	6 000	
Produits à recevoir	353 884	72 072

(d) Ce compte englobe l'ensemble des charges engagées en 2015 et constatées d'avance par la SONEDE INTERNATIONAL afférentes au projet de l'action urgente au TCHAD.

NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers

Les «Placements et autres actifs financiers» comportent les placements SICAV et s'élèvent à **456.421 Dinars** en 2015 contre **490.257 Dinars** en 2014.

NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le détail de cette rubrique au 31 Décembre 2015 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
STB DINAR	201 301	38 580
STB EURO	412 779	217 687
STB DOLLARS	235 199	215 694
CBT TCHAD	81 898	97 033
CAISSE	1 063	177
TOTAL	932.240	569 172

Il est à noter que la société détient deux comptes bancaires auprès de la CBT TCHAD. Ainsi, les relevés bancaires du compte réservé aux opérations relatives au projet de l'action urgente au TCHAD ne nous ont pas été communiqués.

NOTE 8 : Capitaux propres avant affectation

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

Désignation	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Souscription du capital social	1 000 000				1 000 000
Réserves Légales		6 193			6 193
Résultats Reportés			-35 422		-35 422
Résultat de l'exercice				-45 553	-45 553
Solde au 31/12/2015	1 000 000	6 193	-35 422	-45 553	925 218

NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 Décembre 2015, la valeur de cette rubrique étant de **2.341.472 Dinars**, est détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Fournisseurs	2 200 604	105 183
Fournisseur, factures non encore parvenues	140 868	76 292
TOTAL	2 341 472	181 475

NOTE 10 : Autres passifs courants

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2015 est de **2.269.472 Dinars**, détaillée comme suit :

Désignation		Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	(a)	249 762	221 577
Dettes provisionnées pour congés payés		6 829	35 436
Etat et organismes sociaux	(b)	17 660	33 072
Autres passifs (CAP, Crédoiteurs divers, Facture SONEDE)	(c)	1 995 221	514 223
TOTAL		2 269 472	804 308

(a) : Personnel, Rémunération due sur les détachés longue durée :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Taher TRABELSI	51 044	49 388
Hédi HAJJ AMMAR	1 438	1 438
Lassaad HAJ AMMAR	5 999	21 089
Abdessattar BOUSAIDI	1 300	6 882
Abdallah RIABI	98 995	34 208
Adnen TOUNSI	4 545	4 545
Med BENNASSI	2 707	22200
Riadh ZOUALI	9 472	29 456
Mounir GUELBI	32 304	24 893
Kamel WERZLI	41 958	27 477
TOTAL	249 762	221 577

(b) : Etat et organismes sociaux :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Receveur des finances	9 030	5 784
Sous Total	9 030	5 784
CNRPS	4 852	18 466
Prévoyance	1 585	6 021
Capital décès	256	892
CNSS	1 937	1 909
Sous Total	8 630	27 288
TOTAL	17 660	33 072

(c) : Autres passifs :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Détachés Longue durée avances à l'étranger (STUDI) (1)	64 019	38 562
Détachés courte durée	0	2 567
Autres prestataires de services	264 509	3 990
Charges à payer	22 000	25 309
Facture SONEDE	187 292	199 941
Provisions pour risques	886	886
Projet AQUAKNIGHT dépenses non encore payées	66 868	66 868
Projet AQUAKNIGHT Exercice 2012	152 384	152 384
Compte d'attente	550	550
Participation OSEF au Projet TCHAD	180 525	
Impôts à payer 2015	500	
Provisions pour risques projet TCHAD	330 000	
Impôts à payer projet TCHAD	720 780	16 919

Actionnaires Dividendes à payer	4 906	6 246
TOTAL	1 995 221	514 223

(1) : Détail des « Détachés longue durée avancés à l'étranger » (STUDI)

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Taher TRABELSI	22 203	11 156
Mabrouk BEN SALEM	4 634	4 634
Med BENNASSI	2 812	2 812
Abdallah RIABI	10 663	10 663
Noureddine ZIDI	1 075	1 075
Lassaad HAJ AMMAR	3 212	1 886
Kamel WERZELI	19 420	6 336
Total	64 019	38 562

Notes État de Résultat

NOTE 11 : Revenus:

Les «Revenus» s'élèvent à **5 201 666 Dinars** en 2015 contre **976.568 Dinars** en 2014 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Chiffre d'Affaires export	5 195 666	1 022 613
RDC	194 753	-
RDC Formation		235 615
OUZBEKISTON		15 915
ALGERIE	99 400	111 265
DJIBOUTI	176 940	153 312
CAMEROUN	20 300	5 117
BANGUI	603 565	-
CONGO		120 807
SNDE MAURITANIE		4 590
TCHAD		186 767
COTE D'IVOIRE		61 438
COMORES		55 715
Projet TCHAD Action urgente 25 sommet	3 927 596	
Produits à recevoir 2014	-	72 072
Produits à recevoir 2015 Projet Tchad	163 112	0
CGT	10 000	0
Avoirs	0	-46 045
Avoir CAMEROUN	0	-9 650
Avoir COMORES	0	-27 195
Avoir MAURITANIE	0	-9 200
Chiffre d'affaires local	6 000	0
ENFIDHA	6 000	0
TOTAL	5 201 666	976 568

NOTE 12 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent au 31 Décembre 2015 à **2 903 210 Dinars**, détaillés comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Achats carburant	10 130	14 114
Achats fournitures	1 706	1675
Eau et électricité	832	1120
Fournitures administratives	1 115	317
Sous Total 1	13 783	17 226
Factures SONEDE	103 918	123 249
Dépenses projet TCHAD	129 060	125 110
Achats de prestations de services	287 038	10 079
Achats prestations de service OSEF	2 369 411	0
Sous Total 2	2 889 427	258 439
TOTAL	2 903 210	275 665

NOTE 13 : Charges de personnel

Les «Charges de personnel» s'élèvent à **145.887 Dinars** en 2015 contre **210.245 Dinars** en 2014.

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Rémunération détachés longue durée (a)	129 231	156 879
Salaires autres que les détachés LD	27 567	22 560
Reprise sur congés payés	-35 436	-
Charges patronales	24 525	30 806
TOTAL	145 887	210 245

NOTE 14 : Dotations aux amortissements et provisions

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Dotations aux amortissements	5 479	19 578
Dotations aux provisions	4 000	0
Dotations aux provisions pour risques et charges (projet Action urgente TCHAD)	330 000	22 483
TOTAL	339 479	42 061

NOTE 15 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Déplacement	14 259	6 581
Voyage hébergement	28 933	41 032
Réception	3 755	3 364
Perdium	46 396	46 095
Sous traitance générale	2 110	1 461
Entretien et réparation	7 938	2 393
Personnel extérieur à l'entreprise	941	841
Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée (a)	315 670	391 384
Frais postaux	3 330	1 894
Honoraires	25 661	16 931
Locations	465 174	8 501
Personnel détaché courte durée	0	8 400
Rémunération des autres prestataires de services	17 176	19 228
Prime du personnel extérieur détaché permanent (b)	43 505	45 659
Primes assurance	963	1 688
Transferts de charges	76 440	-
Publicité, publication et relations publiques	3 635	6 612
Services bancaires	847	709
Agios bancaires CBT TCHAD	35 975	-
Pertes ordinaires	5 265	1 176
Droits et taxes	148 290	3 454
Impôts projet TCHAD	705 780	16 919
Jetons de présence	4 000	4 500
Total	1 956 044	628 820

(a) Détails des frais de séjour et de représentation des détachés longue durée :

Désignation		Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Taher TRABELSI	RDC	64 920	58 812
Abdessattar BOUSAIDI	DJIBOUTI	13 764	27 528
Abdallah RIABI	RDC	94 501	50 288
Mounir GUELBI	ALGERIE	53 590	57 016
Riadh ZAOUALI	CONGO	7 578	76 187
Lassaad HAJJ AMMAR	DJIBOUTI	25 307	50 614
Med BENNASSI	COTE D'IVOIRE	0	43 461
Kamel WERZELI	RDC	56 010	27 477
Total		315 670	391 384

(b) Détails des primes du personnel extérieur détaché permanent :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Abdallah CHAOUACHI (ancien DG)	32 644	29 268
Abdallah BEN DALY (DG actuel)	4 878	
Montassar CHEBIL (Directeur technique)	4 228	14 634
Hamdi ISSAOUI	1 756	1 756
Total	43 505	45 659

NOTE 16 : Produits financiers

Les produits financiers totalisent **97.688 Dinars** se détaillant comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Agios créditeurs	422	689
Revenus de VMP	17 644	21 305
Gains de change	108 454	48 040
Pertes de change	-27 884	-23 588
Pertes sur VMP	-947	-109
TOTAL	97 688	46 335

NOTE 17 : Informations sur les parties liées

Au 31 Décembre 2015, les dettes des parties liées se présentent comme suit :

Parties liées	Objet	Montants en Dinars
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (charges)	-104.018
	Dettes au 31/12/2015 (Passifs)	-187.292
Créances STUDI	Mise à la disposition d'experts (Produits)	376. 546
	Créances au 31/12/2015 (Actifs)	218.080

Rapport Général

Tunis, le 22 Juillet 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires De la SONEDE INTERNATIONAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons :

- Notre rapport sur les états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, et
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la SONEDE INTERNATIONAL, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **925.218 Dinars** y compris le déficit net de l'exercice s'élevant à **45.553 Dinars**.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par la Direction de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle

interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SONEDE INTERNATIONAL au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers annuels, des informations fournies dans le rapport de gestion de l'exercice 2015 et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, tel que modifié par les dispositions du Décret n° 2005-3144 du 6 Décembre 2005 relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI

Rapport Spécial

Tunis, le 22 Juillet 2016

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la SONEDE INTERNATIONAL***

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2015 :

Il est à signaler que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015. Elles concernent :

- 1.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 20 novembre 2009 une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société. Les charges du personnel détaché auprès de la SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à **103.918 Dinars**. La SONEDE INTERNATIONAL doit, au 31 décembre 2015 à la SONEDE au titre de cette convention, un montant de **187.292 Dinars**.
- 2.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 21 juin 2011 une convention portant sur les modalités et les engagements des deux parties dans le cadre de la réalisation de projet AQUAKNIGHT.

À cet égard, il convient de rappeler que cette convention dont le commencement de l'exécution a été entamé en 2012 porte sur les engagements suivants :

- La SONEDE et la SONEDE INTERNATIONAL ont convenu de désigner une équipe pour la gestion dudit projet composée de deux cadres de la SONEDE INTERNATIONAL et quatre cadres de la SONEDE.
- La SONEDE s'engage à mettre, gracieusement, à la disposition de la SONEDE INTERNATIONAL, à chaque fois que le besoin se manifeste, les cadres affectés à la dite équipe de gestion de projet.

- La SONEDE s'engage à verser à la SONEDE INTERNATIONAL, chaque année, un montant équivalent à **10%** du coût annuel du projet et ce dans la limite de **28.740 dinars** au titre de la première année, **3.800 dinars** au titre de la deuxième année et **3.570 Dinars** au titre de la troisième année. Seule la première tranche a été encaissée par la société.
 - Les équipements de mesure et de détection de fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.
 - La SONEDE INTERNATIONAL s'engage à payer les montants des travaux de réalisation du projet sur présentation des factures par la SONEDE et ce dans la limite du budget alloué audit projet.
- 3.** Au 31 Décembre 2015, le compte client relatif à l'administrateur STUDI fait apparaître un solde débiteur de **218.080 Dinars**.

II. Rémunération des dirigeants

- En 2015, la SONEDE INTERNATIONAL a payé des jetons de présence pour un montant brut de **4.000 Dinars** au profit de ses administrateurs au titre de l'exercice 2014.
- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
 - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation pour un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**.
 - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des dépenses de circulation et des frais d'entretien.
 - Un contingent mensuel d'essences SP de **400 litres**.
 - La prise en charge par la SONEDE INTERNATIONAL des frais de téléphone mobile du Directeur Général ;
 - Une indemnité journalière pour frais de mission à l'étranger de **250 Dollars Américains** ;
 - Une prime de bilan fixée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base des résultats de l'exercice concerné.

Les obligations et engagements de la société envers son Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en Dinars) :

	M. Abdallah CHAOUACHI (du 1 ^{er} Janvier au 31 octobre 2015)	M. Abdallah BEN DALY (du 1 ^{er} Novembre au 31 Décembre 2015)
Salaire (Facture SONEDE)	48 615	9 063
Indemnité de représentation	24 552	4 910
Frais d'essence et de téléphone	6 500	1 364
Frais de mission à l'étranger	12 935	-
Autres (Solde de tout compte)	8 253	-
TOTAL	100 855	15 337

Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI